



# **Fiche de données de sécurité**

## Mousse de polyéthylène antistatique

## **SECTION 1 : Identification**

## 1.1 Identifiant du produit

Nom du produit Mousse de polyéthylène antistatique

## 1.2 Autres moyens d'identification

Sans objet

### **1.3 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée: Emballage.

#### 1.4 Coordonnées du fournisseur

Nom Ivex Protective Packaging  
Adresse 1 456 S. Stolle Ave.  
Sidney, OH 45365  
USA

Adresse 3 Ave. Los Cabos #8650 Fracc. La Joya Parque Ind.  
Nórdika Tijuana, B.C. 22640  
Mexique

Adresse 4 Carretera Guadalajara-Chapala km 24.5. Edificio 1-B Tlajomulco de Zúñiga, Jalisco C.P. 45670 Mexique

Téléphone 937-498-9298

### **1.5 Numéro(s) de téléphone d'urgence**

## **SECTION 2: Identification des dangers**

A Scientific Case

N 16

## 2.2 Éléments d'étiquetage du SGH, y compris les conseils de prudence

Sans objet.

## 2.3 Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Les quantités résiduelles d'hydrocarbures gazeux extrêmement inflammables contenues dans ce produit peuvent s'accumuler et former des concentrations dangereuses dans les zones confinées ou fermées. Il peut former des mélanges explosifs avec l'air. Le taux de libération de gaz inflammable augmente à des températures élevées et au cours de différentes opérations de fabrication qui coupent un grand nombre de cellules de mousse intérieures, telles que le meulage, le refendage, la découpe, etc.

---

## SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Composant	Concentration
Polyéthylène (CAS no. : 9002-88-4)	≥80 % (poids)
Gaz hydrocarbures* tels que l'isobutane (n° CAS : 75-28-5) et le n-butane (n° CAS : 106-97-8)	≤5 % (poids)
Stéarate de glycérol (n° CAS : 67701-33-1)	≤5 % (poids)
Concentré de couleur	≤5 % (poids)
Mélange silice (n° CAS : 68855-54-9) /Talc (n° CAS : 14807-96-6)	≤5 % (poids)
Agent moussant chimique	≤5 % (poids)
Agent anti-statique	≤5 % (poids)

\*Le gaz d'hydrocarbure est utilisé comme "agent gonflant" pour dilater le plastique solide en mousse de polyéthylène au cours de la fabrication. Des quantités résiduelles de ce gaz peuvent être présentes dans le produit.

---

## SECTION 4: Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours nécessaires

En cas d'inhalation	Mettre la personne à l'air frais et l'inciter à respirer profondément. Consulter un médecin si les effets persistent.  En cas d'inhalation de produits de décomposition thermique : Déplacer la personne exposée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si la respiration s'arrête ou montre des signes de défaillance, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Aucune mesure de premiers secours n'est normalement requise. Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée.
En cas de contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2) et/ou dans la section 11

En cas d'inhalation	Les particules du produit en cas de pénétration accidentelle dans les voies respiratoires peuvent provoquer une irritation mécanique des voies respiratoires, une toux. L'inhalation de produits de décomposition peut être nocive et provoquer une irritation des voies respiratoires.
En cas de contact avec la peau	Aucun effet indésirable n'est normalement attendu.
En cas de contact avec les yeux	Les particules du produit peuvent provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision floue ou trouble.
En cas d'ingestion	Peut provoquer une occlusion gastro-intestinale et d'autres effets indésirables.

#### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis, le cas échéant

Traiter les symptômes et apporter un soutien.

---

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement. Si le matériau est en fusion, ne pas appliquer de jet d'eau direct.

#### 5.2 Dangers spécifiques liés au produit chimique

Les quantités résiduelles d'hydrocarbures gazeux extrêmement inflammables contenues dans ce produit peuvent s'accumuler et former des concentrations dangereuses dans les zones confinées ou fermées. Le taux d'accumulation de gaz inflammable augmente à des températures élevées. Il peut former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit est combustible. Le découpage mécanique, le meulage ou le sciage peuvent entraîner la formation de poussières. Les poussières finement divisées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Les grands nuages de poussière provenant du produit peuvent s'enflammer de manière explosive. Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

#### 5.3 Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire. Combattre le feu à partir d'une distance de sécurité ou d'un endroit protégé. S'approcher du feu par le vent afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux.

#### Plus d'informations

Pas de données disponibles

---

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8. Éviter la formation de poussières ou de poudres en suspension. Tenir à l'écart toute source d'inflammation.

#### 6.2 Précautions environnementales

Le rejet dans l'environnement doit être évité.

#### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Récupérer le produit déversé si possible. Conserver dans des récipients appropriés et fermés en vue de leur élimination. Éliminer conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur.

#### Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

---

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les quantités résiduelles d'hydrocarbures gazeux extrêmement inflammables contenues dans ce produit peuvent s'accumuler et former des concentrations dangereuses dans les zones confinées ou fermées. Le taux de libération de gaz inflammable augmente à des températures élevées et au cours de différentes opérations de fabrication qui coupent un grand nombre de cellules de mousse intérieures, telles que le meulage, le découpage, la coupe, etc. Il peut former des mélanges explosifs avec l'air. Il peut former des mélanges explosifs avec l'air. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Des systèmes de surveillance peuvent être nécessaires pour s'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation d'hydrocarbures gazeux inflammables.

Se laver les mains à l'eau et au savon après manipulation. Ne pas ingérer ou inhale les produits de combustion ou de décomposition. Minimiser la production et l'accumulation de poussière.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des sources d'inflammation. Ne pas stocker la mousse de polyéthylène dans des zones confinées ou des compartiments fermés.

#### Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

---

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit qui ont une PEL, une TLV ou une autre limite d'exposition recommandée. À l'heure actuelle, les autres composants n'ont pas de limites d'exposition connues.

#### Particules non réglementées (PNOR)

PEL-TWA : 5 mg/m<sup>3</sup> (\*15 mppcf) [fraction respirable], 15 mg/m<sup>3</sup> (\*50 mppcf) [poussière totale]  
(OSHA) PEL-TWA : 5 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable), 10 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale) (Cal/OSHA)

#### Isobutane (no CAS : 75-28-5)

REL-TWA : 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>)  
(NIOSH) TLV-STEL : 1000 ppm (ACGIH)

#### n-Butane (no CAS : 106-97-8)

REL-TWA : 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>)  
(NIOSH) TLV-STEL : 1000 ppm (ACGIH)

#### Talc (CAS no. : 14807-96-6)

PEL-TWA : 20 mppcf  
(OSHA) REL-TWA : 2 mg/m<sup>3</sup>  
(NIOSH) TLV-TWA : 2 mg/m<sup>3</sup>  
(ACGIH)  
PEL-TWA : 2 mg/m<sup>3</sup> (Cal/OSHA)

#### Silice amorphe (CAS no. : 68855-54-9)

PEL-TWA : 20 mppcf ou (80 mg/m<sup>3</sup>)/(%SiO<sub>2</sub>)  
(OSHA) REL-TWA : 6 mg/m<sup>3</sup> (NIOSH)  
PEL-TWA : 6 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale), 3 mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable), 6 mg/m<sup>3</sup> (précipité et gel) (Cal/OSHA)

## 8.2 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation générale ou une ventilation locale par aspiration afin de minimiser l'exposition à la poussière et de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des PEL de l'OSHA ou d'autres limites d'exposition spécifiées.

## 8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection

### individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. S'il existe un risque d'exposition à des particules susceptibles de provoquer une gêne oculaire, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé par les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).

### Protection de la peau

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Conformément aux pratiques générales d'hygiène pour tout matériau, le contact avec la peau doit être réduit au minimum. Utiliser des gants pour se protéger des blessures mécaniques. Le choix des gants dépend de la tâche à accomplir.

### Protection du corps

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.

### Protection respiratoire

Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas à ramener l'exposition en dessous des limites autorisées, il convient d'utiliser un respirateur purificateur d'air approprié, approuvé par NIOSH/MSHA, avec une cartouche pour les vapeurs organiques/gaz acides et un filtre à particules, ou un appareil respiratoire autonome. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs à épuration d'air.

### Risques thermiques

Pas de données disponibles.

### Contrôles de l'exposition environnementale

Le rejet dans l'environnement doit être évité.

---

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect/forme (état physique, couleur, etc.)	Mousse solide.
Odeur	Odeur négligeable.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	204 °F
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité relative	Aucune donnée disponible.
Densité	Aucune donnée disponible.
Solubilité(s)	Non soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
Température d'inflammation	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	482 °F
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.

### Autres informations relatives à la sécurité

Pas de données disponibles.

---

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, éviter la décomposition thermique. Éviter les températures supérieures à 70 °C (158 °F). Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des sources d'inflammation. Ne pas stocker la mousse dans des zones confinées ou des compartiments fermés.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxide de carbone, dioxyde de carbone et autres gaz/fumées dangereux.

---

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.

**En cas d'inhalation**

Les particules du produit en cas de pénétration accidentelle dans les voies respiratoires peuvent provoquer une irritation mécanique des voies respiratoires, une toux. L'inhalation de produits de décomposition peut être nocive et provoquer une irritation des voies respiratoires.

**En cas de contact avec la peau**

Aucun effet indésirable n'est normalement attendu.

**En cas de contact avec les yeux**

Les particules du produit peuvent provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision floue ou trouble.

**En cas d'ingestion**

Peut provoquer une occlusion gastro-intestinale et d'autres effets indésirables.

**Toxicité aiguë**

Pas de données disponibles.

**Corrosion/irritation de la peau**

Pas de données disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation**

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de données disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Pas de données disponibles.

**Cancérogénicité**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas de données disponibles.

**STOT - exposition unique**

Pas de données disponibles.

**STOT-exposition répétée**

Aucune donnée disponible.

**Risque d'aspiration**

Aucune donnée disponible.

**Informations complémentaires**

Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 12 : Informations écologiques

**Toxicité**

Aucune donnée disponible sur le produit.

**Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible sur le produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible sur le produit.

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible sur le produit.

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

L'évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'a pas été effectuée.

**Autres effets indésirables**

Aucune donnée disponible sur le produit.

---

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

**Élimination du produit**

L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences nationales ou fédérales.

**Élimination des emballages contaminés**

Éliminer le produit comme s'il était inutilisé.

---

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter la mousse de polyéthylène dans des véhicules bien ventilés afin d'éviter qu'une concentration inflammable d'hydrocarbures gazeux ne se développe à l'intérieur du véhicule.

**DOT (ÉTATS-UNIS)**

Marchandises non dangereuses

**IMDG**

Marchandises non dangereuses

**IATA**

Marchandises non dangereuses

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 les réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit en question

#### Composants SARA 302

Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration de la section 302 du titre III de la loi SARA.

#### SARA 311/312 Dangers

Pas de risques SARA.

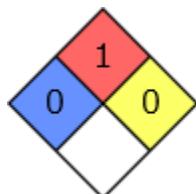
#### Composants SARA 313

Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont les numéros CAS connus dépassent les seuils de déclaration (De Minimis) établis par SARA Title III, Section 313.

#### Classement HMIS

Mousse de polyéthylène antistatique	
SANTÉ	0
INFLAMMABILITÉ	1
RISQUE PHYSIQUE	0

#### Classement NFPA



---

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Informations complémentaires/dénégation de responsabilité

Date d'émission : 20 mars 2023.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :** Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, nous ne donnons aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer si les informations conviennent à leurs besoins particuliers. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers, ni du manque à gagner, ni des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires, quelle qu'en soit l'origine, même si nous avons été informés de l'éventualité de tels dommages.